

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2026-022

l'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du SEMEA, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de la LUGAN à Villiers-en-Bière, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe POMMERET

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Nicolas MINNITI (Suppléant)	Christine PHILIPPE	
DAMMARIE LES LYS			Christophe FAY	Dominique KUNDIG-BORDES
LA ROCHETTE			Patrick PICARD	Jacques MAIGRET
MELUN			Eliana VALENTE	Ségoène DURAND
PRINGY	Jean-Claude DANO	Gérard RECEVEUR (suppléant)	Éric CHOMAUDON	
ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Albert VAN DE BOR	
VILLIERS EN BIÈRE			Philippe DOTHÉE	Alain TRUCHON
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
ACHÈRES LA FORÊT	Thierry COUVIGNOU		Jean-Philippe MARTIN	
ARBONNE LA FORÊT			Pascale CHEMIN	Pascal GIGOT
AVON			Guillaume GOY	Sylvie LACROIX
BARBIZON			Jean-Sébastien BOUILLOT	Gérard BORDEAUX
BOIS LE ROI			Philippe LEFORT	Jean-Pierre MORIN
BOISSY AUX CAILLES			Stéphane CHOULER	Florent VOULOIR
CELY EN BIÈRE		Stéphane CAQUINEAU (Suppléant)	Francis GUERRIER	Guillaume GAUTIER
CHAILLY EN BIÈRE	Pierre SEGRET	Gilles BIARDEAU		
FLEURY EN BIÈRE	Martine BEIGNET		Pierre DE GANAY	
FONTAINEBLEAU			Fanny MALVEZIN	Chrystel SOMBRET
LA CHAPELLE LA REINE			Isabelle MARIE	Olivier HOUY
LE VAUDOUE	Yannick HINAULT		Didier BUGUINET	
NOISY SUR ÉCOLE			André CHARVET	Jocelyne CABRIDENC
PERTHES			Philippe MACAIGNE	Médéric MARY
RECLOSES	Ghislain MICHEL (visio)		Jean-Marc CERCEAU	
ST GERMAIN SUR ÉCOLE	Jean HELIE	Léonides FRIAS (Suppléant)	Jean-Paul CULINAS	
ST MARTIN EN BIÈRE	Grégoire DROUOT		Sylvie LAHUNA	
ST SAUVEUR SUR ÉCOLE		Isabelle DAVEAU Suppléante (Visio)	Florence BERTIN	Richard SAUNIER
SAMOIS SUR SEINE			Éric DUMARCHE	Georges FERONE
TOUSSON			Marie-Christine ZANONI	Michaël GOUE
URY	Jean-Philippe POMMERET	Martine PICHARD (Visio) suppléante	Nicole ROUSSEAU	
CC DES DEUX VALLEES				
COURANCES		Emilia NEVES	Espérance VIEIRA	
DANNEMOIS	Murielle -WILK (Visio)		Frédéric ASSEMAT	
MILLY LA FORÊT			Patrick DE BRABANDIER	Amélie FERLAY
MOIGNY SUR ÉCOLE	Pascal SIMONNOT		Pascal COLINI	
ONCY SUR ÉCOLE			Éric BERNADOU	Alain CARRE-DESQUIN
SOISY SUR ÉCOLE		Marie-Pierre ZOMBORI	Marcel LARIVIERE	

POUVOIRS :

9 Pouvoirs ont été donnés prenant part aux votes :

- Pouvoir de Madame Isabelle MARIE à Monsieur Jean HÉLIE
- Pouvoir de Monsieur Olivier HOUY à Monsieur Pierre SEGRET
- Pouvoir de Monsieur Didier BUGUINET à Monsieur Yannick HINAULT
- Pouvoir de Madame Florence MARTIN SECHAUD à Monsieur Jean MORLAIS
- Pouvoir de Monsieur Philippe DOTHÉE à Monsieur Jean-Philippe POMMERET
- Monsieur Patrick DE BRABANDER (non attribué en raison du non quorum)

- Monsieur André CHARVET (non attribué en raison du non quorum)
- Madame Amélie FERLAY (non attribué en raison du non quorum)
- Pouvoir de Madame Chrystelle SOMBRET (non attribué en raison du non quorum)

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le



ID : 077-200086676-20260722-2026046-DE

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT

- Mathieu KOKOT, Directeur du SEMEA, Guillaume PAROT, chargé de mission, Carine GUICHARD et Mélanie CAPUT (Service administratif)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Date d'affichage et de convocation : 16/06/2026
- Nombre de membres en exercice : 68 – délégués présents : 22
- qui ont pris part aux votes : 22 + 9 pouvoirs

Le quorum n'étant pas atteint la séance est renvoyée au lundi 29 juin 2026 à 18h00
Les avis seront alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents.

l'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du SEMEA, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de LUGAN à Villiers-en-Bière, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe POMMERET

	Etaient présents :		Etaient absents :	
CA MELUN VAL DE SEINE				
BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Christine PHILIPPE	Nicolas MINNITI (Suppléant)	
DAMMARIE LES LYS			Christophe FAY	Dominique KUNDIG-BORDES
LA ROCHETTE	Patrick PICARD visio	Jacques MAIGRET		
MELUN			Eliana VALENTE	Ségolène DURAND
PRINGY		Gérard RECEVEUR (suppléant)	Éric CHOMAUDON	Jean-Claude DANO
ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS		Albert VAN DE BOR	
VILLIERS EN BIÈRE	Philippe DOTHÉE			Alain TRUCHON
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU				
ACHÈRES LA FORÊT			Jean-Philippe MARTIN	Thierry COUVIGNOU
ARBONNE LA FORÊT			Pascale CHEMIN	Pascal GIGOT
AVON			Guillaume GOY	LACROIX Sylvie
BARBIZON			Jean-Sébastien BOUILLLOT	Gérard BORDEAUX
BOIS LE ROI	Philippe LEFORT	Jean-Pierre MORIN		
BOISSY AUX CAILLES			Stéphane CHOULER	Florent VOULOIR
CELY EN BIÈRE	Francis GUERRIER		Stéphane CAQUINEAU (Suppléant)	Guillaume GAUTIER
CHAILLY EN BIÈRE	Pierre SEGRET		Gilles BIARDEAU	
FLEURY EN BIÈRE	Martine BEIGNET		Pierre DE GANAY	
FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN (visio			Chrystel SOMBRET
LA CHAPELLE LA REINE			Isabelle MARIE	Olivier HOUY
LE VAUDOUE	Yannick HINAULT	Didier BUGUINET		
NOISY SUR ÉCOLE	André CHARVET	Jocelyne CABRIDENC		
PERTHES	Philippe MACAIGNE	Médéric MARY		
RECLOSES	Ghislain MICHEL (visio)		Jean-Marc CERCEAU	
ST GERMAIN SUR ÉCOLE	Jean HELIE	Léonides FRIAS (Suppléant)	Jean-Paul CULINAS	
ST MARTIN EN BIÈRE	Grégoire DROUOT visio		Sylvie LAHUNA	
ST SAUVEUR SUR ÉCOLE		Isabelle DAVEAU Suppléante	Florence BERTIN	Richard SAUNIER
SAMOIS SUR SEINE			Éric DUMARCHE	Georges FERONE
TOUSSON			Marie-Christine ZANONI	Michaël GOUE
URY	Jean-Philippe POMMERET	Nicole ROUSSEAU visio		Martine PICHARD (suppléante)
CC DES DEUX VALLEES				
COURANCES			Espérance VIEIRA	Emilia NEVES
DANNEMOIS	Murielle -WILK		Frédéric ASSEMAT	
MILLY LA FORÊT			Patrick DE BRABANDIER	Amélie FERLAY
MOIGNY SUR ÉCOLE	Pascal COLINI	Estrela DEZERT (Suppléante)		Pascal SIMONNOT

ONCY SUR ÉCOLE			Éric BER
SOISY SUR ÉCOLE	Marie-Pierre ZOMBORI	Marcel LARIVIERE	

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 077-200086676-20260722-2026046-DE

POUVOIRS :

5 Pouvoirs ont été donnés prenant part aux votes :

- Pouvoir de Madame Anne-Marie LUQUET à Monsieur Jacky SEIGNANT
- Monsieur Jean-Claude DANO à Monsieur Gérard RECEVEUR
- Pouvoir de Monsieur Guillaume GAUTIER à Monsieur Francis GUERRIER
- Pouvoir de Monsieur Richard SAUNIER à Madame Isabelle DAVEAU
- Madame Dominique KUNDIG-BORDES à Madame Christine PHILIPPE

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT

- Mathieu KOKOT, Directeur du SEMEA, M. PAROT et Madame CAPUT

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Date d'affichage et de convocation : 24/06/2026
- Nombre de membres en exercice : 68 – délégués présents : 31
- qui ont pris part aux votes : 31 + 5 = 36

DELIBERATION PORTANT DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL SYNDICAL VERS LE BUREAU SYNDICAL

Monsieur le Président explique la délégation donnée au bureau

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-015, en date du 12/05/2026, portant fixation du nombre de vice-présidents

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau syndical. Lorsque cette délégation est accordée, le Bureau syndical se réunit et délibère dans les mêmes conditions que le Comité syndical (convocation, présidence, quorum, majorité et contrôle de légalité).

Conformément aux dispositions des articles **L.5211-6-1** et **L.5211-6-2** du Code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical intervient alors avec un véritable pouvoir de décision et non comme un simple organe préparatoire.

Cette délégation porte notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que sur leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que leur montant demeure inférieur aux seuils des procédures formalisées.

Monsieur le Président souligne que cette organisation permettra d'assurer une gestion plus réactive et plus efficiente des affaires courantes du SEMEA, notamment dans le cadre des actions d'entretien des cours d'eau, de prévention des inondations, de lutte contre les pollutions et de conduite des opérations techniques.

Il rappelle toutefois que certaines compétences demeurent exclusivement du ressort du Comité syndical, notamment :

- 1° le vote du budget ;
- 2° l'instauration et la fixation des tarifs ou redevances ;
- 3° l'engagement des frais supérieurs à la limite du seuil des marchés à procédures adaptée.
- 4° l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) ;
- 5° les décisions relatives aux modifications des conditions de composition, de fonctionnement ou de durée du syndicat ;
- 6° l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- a. 7° la délégation de la gestion d'un service public ;
- b. 8° les orientations stratégiques en matière d'aménagement sur le périmètre d'intervention du syndicat.

Monsieur le Président précise enfin qu'un compte rendu des travaux du Bureau syndical et des décisions prises dans le cadre de cette délégation sera présenté lors de chaque réunion suivante du Comité syndical afin d'assurer la bonne information des délégués et des communes membres.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'adopter cette délégation,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délégation d'attributions au Bureau Syndical dans les conditions exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par

- l'envoi en préfecture le :
- reçu en préfecture le :

Le Président

Philippe POMMERET